



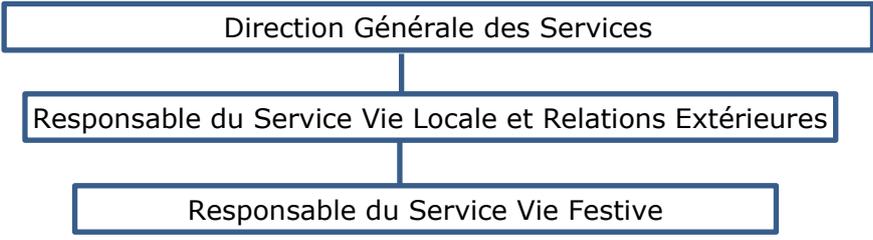
# Fiche d'emploi et de poste TECHNICIEN DU SPECTACLE ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL (H/F)

**Grades possibles :** Cadre d'emplois des adjoints techniciens territoriaux.

**Classement de l'emploi :** Niveau 6.

Nombre de postes ou  
titulaire du poste

1

PRÉSENTATION DE L'EMPLOI	
<b>INTITULE</b>	<b>Technicien du spectacle et de l'événementiel (H/F).</b>
<b>RATTACHEMENT HIÉRARCHIQUE</b>	 <pre>graph TD; A[Direction Générale des Services] --&gt; B[Responsable du Service Vie Locale et Relations Extérieures]; B --&gt; C[Responsable du Service Vie Festive];</pre>
<b>RELATIONS</b>	<p><i>Relations internes :</i> Contact direct et régulier avec le responsable du service Vie Festive. Collaboration avec les services municipaux notamment techniques, Administration Générale, Communication, Culture, Police Municipale.</p> <p><i>Relations externes :</i> Relations directes avec les organisateurs de manifestations : associations, fédérations, institutionnels et particuliers, les prestataires événementiels (artistes notamment), les commerçants pour la distribution de supports de communication, les forces de l'ordre et prestataires sécurité.</p>
<b>CONDITIONS D'EXERCICE</b>	Travail de bureau et de terrain. 39 heures hebdomadaires. Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des obligations de service, déplacements fréquents. Travail week-end et/ou soirée, bureau et terrain. Astreinte 1 week-end sur 3 dans les salles.
<b>AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉS</b>	Forte autonomie lors de la mise en œuvre de la sécurité (notamment en termes d'incendie) dans les salles.
<b>CONTINUITÉ DANS LE SERVICE</b>	Le responsable du service Vie Festive pour les aspects organisationnels des manifestations et l'agent polyvalent commerce / événementiel pour les présences sur le terrain.

MISSIONS DE L'EMPLOI	
<b>Missions Principales</b>	<ol style="list-style-type: none"><li><b>Participer à la préparation de la régie technique des événements.</b></li><li><b>Veiller au bon déroulement des manifestations sur le terrain (salles municipales et plein air).</b></li><li><b>Régisseur de la régie éphémère du parc d'hiver.</b></li><li><b>Réaliser des astreintes dans les salles municipales.</b></li></ol>

LES ACTIVITÉS	
<b>1. Participer à la préparation de la régie technique des événements.</b>	Participer à l'organisation des grands événements et des animations de la ville, notamment à minima pour la présence de terrain pour : le Festival des Jardins Alpestres (mai), la Fête de la Musique (juin), les apéro-concerts (été), la Fête Nationale (13/07), les cinés plein air (juillet et août), les manifestations artisanales, le Forum des Associations (septembre), le



# Fiche d'emploi et de poste TECHNICIEN DU SPECTACLE ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL (H/F)

**Grades possibles :** Cadre d'emplois des adjoints techniciens territoriaux.

**Classement de l'emploi :** Niveau 6.

Festival du Grand Bivouac (octobre), les fêtes de fin d'année (décembre), les spectacles en salles.

- suivant les consignes du responsable de service Vie Festive, pré instruire les dossiers au niveau administratif en utilisant la messagerie électronique, en élaborant des tableaux de suivi et des courriers :
  - commande de supports / de pots auprès des services communication / réception ;
  - participation aux réunions de préparation de certains événements, préparation des plans d'implantation des manifestations ;
  - commande de matériels auprès des services techniques, suivi de l'installation / désinstallation, manutention et transport des équipements si nécessaires ;
  - commande de prestations de sécurité à valider avec la police municipale, nationale et les pompiers ;
  - vérification de la participation des bénévoles au dispositif de sécurité retenu.
- avec les services techniques, procéder à l'installation et la maintenance la patinoire synthétique pendant le parc d'hiver.
- distribuer les supports de communication en lien avec les événements de la Ville dans les commerces.

## **2. Veiller au bon déroulement des manifestations sur le terrain (salles municipales et plein air).**

Renseigner les organisateurs d'événements / animations suivant les directives des élus / supérieur hiérarchique.

Faire appliquer les règles relatives aux Établissements Recevant du Public, les règlements intérieurs des salles, les conventions de mise à disposition de salles, les conventions d'occupation du domaine public, l'implantation et les raccordements des matériels...

Veiller à la sécurité des usagers, des bâtiments et des installations.

Aider à l'installation du matériel Ville et en faire la maintenance, le réglage si nécessaire (sonorisation, vidéoprojecteur, tables, chaises, agencement de scène, de salle d'exposition...).

Rendre compte des problèmes rencontrés lors des manifestations.

## **3. Régisseur de la régie éphémère du parc d'hiver.**

Encaisser les entrées au parc d'hiver (patinoire synthétique et piste de luge).

Vérifier la trésorerie et rendre compte auprès du Trésor Public.

## **4. Réaliser des astreintes dans les salles municipales.**

Effectuer des astreintes dans les salles municipales 1 week-end sur 3.

Renseigner les usagers et les organisateurs de manifestations.

Intervenir dans les salles en cas de problèmes techniques.

Vérifier le bon déroulement des manifestations (notamment au niveau de la sécurité incendie).

Rendre compte des problèmes rencontrés au responsable de service.

*Les missions et activités ci-dessus sous entendent des tâches non listées. Par ailleurs, après concertation, les agents peuvent se voir confier d'autres missions dans le cadre du projet de service. Ils peuvent, ponctuellement et/ou en cas de nécessité liée à la mission de service public, assurer d'autres activités.*

### **CHIFFRES CLÉS**

Environ 200 manifestations à l'année dans les salles municipales et l'espace public.

Salles municipales : Salle de la Pierre du Roy (1000 places), Théâtre de Maistre (436 places), Salle du Val des Roses (200 places), Maison communale du Parc (plusieurs salles)



# Fiche d'emploi et de poste TECHNICIEN DU SPECTACLE ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL (H/F)

**Grades possibles :** Cadre d'emplois des adjoints techniciens territoriaux.

**Classement de l'emploi :** Niveau 6.

dont 1 de 90 places).

## Prévention et Sécurité au travail

### Conditions spécifiques touchant à la santé et la sécurité au travail

Travail administratif sur poste informatique.  
Travail de terrain avec maintenance de matériels.  
Déplacements réguliers en véhicule.

## ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE NÉCESSAIRES POUR LE POSTE

Se référer à la fiche d'identification des risques du document unique.

Compétences générales requises		1	2	3	4
Niveaux de la compétence requise : 1 notions ; 2 utiliser et connaître ; 3 maîtriser ; 4 être expert					
<b>SAVOIRS SAVOIR-FAIRE SAVOIR-AGIR</b>	Connaissance des services de la ville et du CCAS.			X	
	Connaissance du tissu associatif, institutionnel et économique d'Albertville.			X	
	Connaissance des différentes étapes de l'organisation d'un événement.		X		
	Savoir utiliser les matériels de sonorisation / vidéo projection et informatiques de la ville.			X	
	Connaissance de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.		X		
	Capacité d'autonomie, de sérieux, d'initiative, de rigueur, d'organisation et d'adaptation.			X	
	Gérer des situations conflictuelles.		X		
	Connaissance des outils bureautiques.		X		
	Connaissance du fonctionnement d'une régie.			X	
	Détecter les dysfonctionnements et rendre compte.			X	
Disponibilité.			X		
<b>SAVOIRS COMPORTEMENTAUX</b>	Sens relationnel et des contacts humains. Être organisé, rigoureux. Grande discrétion professionnelle. Capacité d'adaptation aux changements.				
<b>Diplômes et expériences professionnelles requis</b>					



## Fiche d'emploi et de poste TECHNICIEN DU SPECTACLE ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL (H/F)

**Grades possibles :** Cadre d'emplois des adjoints techniciens territoriaux.

**Classement de l'emploi :** Niveau 6.

<b>Diplômes, permis et/ou habilitations</b>	<p><b>Niveau ou Diplômes requis :</b></p> <p>Permis : B. Baccalauréat.</p> <p><b>Niveau et diplômes souhaité(s) :</b></p> <p>Diplôme service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP1).</p> <p><b>Habilitations :</b></p> <p>Habilitation électrique. Premiers secours (PSC1).</p>
---------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fait à ALBERTVILLE le :

Le Responsable N+1	L'Agent	Le Responsable du S.R.H	Le Directeur Général des Services